

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21997 - 81ÈME ANNÉE

Illustration du basculement vers une société de gaspillages payés très chers par les Réunionnais

La Réunion noyée sous les déchets : à quand le retour à l'économie circulaire ?



À Saint-Denis, des bénévoles ramassent en quelques heures des centaines de kilos de déchets, symbole d'un modèle basé sur le gaspillage, importé par le néocolonialisme français. Autrefois tournée vers la réutilisation, La Réunion subit aujourd'hui les ravages de la société de consommation. Face à l'impasse de l'enfouissement et de l'incinération, l'économie circulaire redevient une urgence.

Le week-end dernier, une vingtaine de bénévoles de l'association PropRéunion ont arpenté le centre-ville de Saint-Denis, pour une nouvelle opération « Coup de Prop ». En quelques heures, ils ont rempli une quinzaine de sacs, collectant des centaines de kilos de déchets : verre, plastique, métal, mégots, batteries. Ce

constat est alarmant. Il révèle une réalité quotidienne : La Réunion est submergée par ses déchets.

Pourtant, cette situation n'a rien d'une fatalité. Avant l'importation du modèle de consommation occidental, les Réunionnais pratiquaient naturellement l'économie circulaire. Les objets étaient réparés, réutilisés, transformés. Rien ne se perdait. Cette ingéniosité populaire limitait la production de déchets et préservait les ressources.

Le gaspillage, un système rentable... mais destructeur

Aujourd'hui, le gaspillage est devenu la norme. Ce mo-

dèle profite à certains acteurs économiques à chaque étape : lors de la vente du produit, lors du traitement des déchets, et enfin via les financements publics mobilisés pour gérer leurs conséquences. Les Réunionnais paient donc plusieurs fois : à l'achat, via la taxe sur les ordures ménagères, et par la dégradation de leur environnement. L'incinérateur est présenté comme une solution par certains. En réalité, il s'agit surtout d'une fuite en avant. Brûler les déchets ne supprime pas le problème : cela génère des résidus, des pollutions et maintient un système basé sur le gaspillage. Ce choix profite aux entreprises du traitement des déchets, mais certainement pas à la population ni à la nature.

À Madagascar, la consigne montre une autre voie

Pourtant, un autre modèle existe à proximité immédiate. À Madagascar, le système de consigne du verre est toujours en vigueur. Lorsqu'une bouteille est achetée, une partie importante de son prix — entre 25 % et 50 % — correspond à la consigne. Cette somme est récupérée lorsque le contenant est rendu.

Ce mécanisme simple change tout. Il encourage la réutilisation, réduit les déchets et crée une activité économique locale. Le consommateur économise de l'argent, les commerçants participent au circuit, et l'environnement est protégé. Une bouteille n'est plus un déchet, mais une ressource. Au lieu d'aller en France pour aller voir des incinérateurs et de coûteuses usines de recyclage vendus par des sociétés françaises qui profitent déjà du système à La Réunion, les voyages d'études feraient mieux de choisir Madagascar pour essayer de comprendre comment fonctionne ce recyclage et comment l'adapter dans notre île

À La Réunion, la disparition de la consigne a aggravé la crise

Sur notre île, la consigne a disparu. Le plastique à usage unique s'est imposé. Résultat : les déchets s'accumulent partout, dans les rues, les ravines et les

océans. C'est un gaspillage à grande échelle : l'électroménager et les voitures anciennes n'est plus réparé, les banques françaises installées dans notre pays vendent des crédits pour acheter du neuf importé. Certes, certains ramasseurs collectent des bouteilles, mais leur rémunération est dérisoire. Ils doivent ramasser des centaines de contenants pour gagner quelques euros. Ce système repose sur la précarité, l'exploitation de la pauvreté et non sur la valorisation du recyclage.

Pendant ce temps, à Madagascar, la récupération des emballages constitue une véritable filière économique. Les bouteilles sont réutilisées ou transformées, créant des revenus et limitant les importations de matières premières.

Retrouver le chemin de l'économie circulaire à La Réunion

La situation actuelle n'est pas une fatalité. La Réunion peut redevenir un modèle d'économie circulaire. Cela passe par des choix politiques courageux : rétablir la consigne sur le verre, limiter les emballages inutiles, responsabiliser les importateurs en faisant payer ceux qui importent la pollution et encourager la réutilisation. Il est également nécessaire de regarder au-delà du modèle français et de s'inspirer des solutions adaptées à notre environnement régional. Madagascar démontre qu'un autre système est possible, plus juste, plus efficace et plus respectueux de la nature.

Les opérations citoyennes comme celles de ProRéunion sont essentielles. Elles sensibilisent et mobilisent. Mais elles ne suffiront pas à elles seules. La lutte contre les déchets doit devenir une priorité collective. Notre île a déjà montré sa capacité à vivre sans gaspillage. Elle peut retrouver cette voie. L'économie circulaire n'est pas seulement une alternative écologique : c'est une nécessité sociale, économique et environnementale pour l'avenir de La Réunion.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
81e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail

:journal.temoignages@gmail.com

SITE web : www.temoignages.re

Publicité :journal.temoignages@gmail.com

CPPAP : 0916Y92433

Municipales 2026 : mobilisation du collectif ARTERE (Alliance Régionale pour une Transition climatique Equitable et Résiliente en Eau)

Face à la crise de l'eau à La Réunion : quelles propositions des candidats ?

Depuis début février, des affichages apparaissent pour interpeller les citoyens et les élus pour que la question de l'eau soit posée dans le programme des candidats aux élections municipales. Regroupés sous le collectif ARTERE, des citoyens et des associations se mobilisent pour alerter sur la problématique de l'eau à La Réunion.

Selon un rapport de l'ONU, publié le 20 janvier 2026, la planète est entrée dans « l'ère de la faillite mondiale de l'eau ». La Réunion n'est pas épargnée ! En effet, les bouleversements climatiques au niveau mondial ont des effets à La Réunion : augmentation des épisodes de sécheresse et des pluies torrentielles liées aux cyclones de plus en plus puissants. La tragédie Garance de février 2025, devrait être une alerte pour mieux prévenir les inondations futures.

Nous voyons au fil des années des restrictions d'eau exigées par le préfet. En décembre 2025 par exemple, 7 municipalités étaient placées en alerte renforcé, 5 en alerte et 12 autres en vigilance. Mais le manque flagrant en eau se fait le plus ressentir dans les communes de l'est. A St André, les habitants vivent aux rythmes des coupures d'eau et voient apparaître des machines pour désaliniser l'eau de mer. Et à Salazie, la baisse des précipitations est notable. Du jamais vu pour les réunionnais !

Historiquement, l'Est n'a jamais manqué d'eau. Mais le secteur est très dépendant du niveau des rivières. Et les infrastructures (captages et forage) manquent.

La gestion de l'eau doit être au cœur des politiques publiques

A La Réunion, 37 % de l'eau n'atteint pas les robinets à cause des fuites sur le réseau. Le manque d'investissement dans ces infrastructures est un choix politique. Les réunionnais de l'Est attendent également des réponses quant aux choix politiques concernant le basculement de l'eau d'est en ouest.

La quantité d'eau vient à manquer mais la qualité est aussi préoccupante. Le rapport d'information de l'Assemblée Nationale dresse un constat alarmant. Seulement 8 % des cours d'eau réunionnais sont en bon état écologique, un chiffre bien en dessous de la moyenne nationale. L'artificialisation des milieux naturels ainsi que les nitrates et les pesticides

expliquent en grande partie ce chiffre inquiétant. Le rapport conclut en appelant à la mobilisation rapide des collectivités, de l'Etat et des institutions de l'eau.

Les maires ont leur rôle à jouer pour protéger la ressource en eau

Certes, il est difficile de régler un problème mondial mais les élus peuvent choisir d'adapter le territoire afin d'être plus résilient face aux conséquences du changement climatique. Certes également, la gestion de l'eau relève des compétences intercommunales mais les maires ont le pouvoir de porter des choix politiques ambitieux pour protéger l'eau et la répartir de manière équitable.

Cela peut se faire notamment grâce au Plan Local d'Urbanisme (PLU). Quelques candidats proposent des mesures fortes pour une meilleure infiltration de l'eau dans les sols : réduire la bétonnisation, replanter des arbres, créer des espaces verts dans les écoles et rendre les sols des parkings perméables. En bref, augmenter le nombre de zones qui respirent, des îlots de fraîcheur où l'eau s'infiltrera mieux dans le sol.

D'autres candidats envisagent des mesures sociales pour répartir avec équité l'eau. Il n'est pas normal qu'une famille qui remplit sa piscine privée paye autant, en proportion, qu'une famille qui utilise l'eau pour ses besoins vitaux (boire, se laver, arroser son potager). Ainsi, certains candidats proposent la gratuité des 10 premiers m³ d'eau et une facturation par palliers ensuite. Rendre un accès en eau plus équitable socialement tout en incitant les citoyens à réduire leur consommation. Mais rares sont les candidats aux élections municipales qui évoquent le sujet de l'eau dans leur programme.

L'eau est un bien commun menacé. Son usage doit être débattu démocratiquement ! Parlons en pendant les débats des élections municipales !

ARTERE Réunion

Oté

Mézami alon anparl listoir Furcy,...Fassonn aprann in pé listoir nout péi.(dizyèm bouste)

Dann bann zépizode passé, nou la fine oir néna dè kan inn kont l'ot :
lo kan sak i panss Furcy té a tor dann lésklavaz shé madam Routier, épizapré shé Joseph lory
épi lo kan bann blan Joseph lory k'i kriye partou Furcy sé in zésklav li la gingn an léritaz é avèk li néna bann kolon.

Astèr ni ariv bann zané 1815-1817 : 1815 Madeleine, la momon Furcy lé mor é èl la lèss troi paktaz pou son dè zanzan vivan — lo promyé Maurice lé fine mor-mé konm mwin la fine dir Lory, lo blan, la pran dé paktaz pou li é la lèss in paktaz papyé pou Clémence épi son frèr, madeleine l'avé prépar sa dopi l'ané 1808, lané la mortalité madam Routier.

Si lo mète lété in pé pli avizé, é in pé pli kiryé li nora pran prékossion pou rogarde in pé kossa l'avé dann lo pti paktaz. Dizon l'avé in bonb ladan : in bonb i ésplik oussa Madeleine lé né é koman èl l'ariv lorient épizapré lil bourbon, i ésplik galman l'ané 1789 Madam Routier l'avé afranshi Madeleine dovan notaire mèm san tir lo konsékans pou Madeleine épi pou son garson Furcy.

l'avé ankòr in modékri madam Routier l'avé ékri pou domann son lérityé Lory pa obliye son promèss fète pou Madeleine : par rapor son lafranshisman téi falé libèr aèl épi ramenn aèl dann l'Inn landroi èl lé éné, la vil Chandernagor.

Biensir Madeleine té mor, mé son garson Furcy lété vivan é mète d'otèl shé Joseph Lory. Konm lo ga lé éné l'ané 1786 é son momon afranshi l'ané 1789, normalman Furcy té lib mé ziridikman li lété ankòr lib pou d'ote rézon ké lo lafranshisman par madam Routier... Dabor èl lé né lib dann l'Inn é étan marmaye demoune l'avé mète ali dann lésklavaz. Konm bann zindien Chandernagor lété sizé lo Roi d'Franss téi pé pa mète ali an lésklavaz.

Arzout èk sa avèk in rolizyèz èl la parti lorient dann roiyom La franss é in kozman roiyal téi di : « Nul n'est esclave an franss » é si ou lé, oute sézour dan La franss i fé d'ou in moune lib. Donk Furcy té lib pou in takon d'rézon zirid.

Ni arète la pou zordi mé la suite sar dann Témoignages.

Justin